



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Monsieur le Directeur Académique,

Lors du groupe de travail du lundi 25 juin 2012, vous nous avez sollicités pour définir les priorités départementales dans le cadre de la répartition des postes qui seront restitués à notre département lors du Comité Technique Académique du vendredi 29 juin. Vous nous avez invités à vous transmettre par écrit nos réflexions. C'est le sens de ce courrier.

Tout d'abord, le SNUipp-FSU23 a sollicité à plusieurs reprises la tenue des instances (Comité Technique Spécial Départemental et Conseil Départemental de l'Education Nationale) en proposant l'ordre du jour suivant :

- évaluer clairement et précisément les besoins du département dans le cadre des créations de postes annoncées par le Ministre pour la rentrée 2012,
- faire avancer le dossier de la direction d'école : le groupe de travail créé à cet effet n'a pas dépassé le stade des constats... Aujourd'hui, les personnels ont besoin de perspectives claires, inscrites dans la durée tant sur le plan de la clarification des missions que de l'aide administrative et du temps de décharge.
- faire un point sur les différentes applications informatiques utilisées dans le cadre de la gestion des élèves et des personnels,
- présenter le dispositif du Droit Individuel à la Formation.

Vous n'avez pas souhaité réunir cette instance.

Aujourd'hui, alors que l'Académie se voit restituer 10 postes qui représentent moins de 8% des postes perdus lors des opérations de janvier, vous nous demandez de hiérarchiser des priorités pour le département. Nous restons constants dans notre discours : nous avons qualifié la carte scolaire d'injuste et inacceptable en janvier avec ses 31 suppressions de postes, elle le sera guère moins avec 28, 27, 26 ou même 21 suppressions. Les attaques portées en janvier et février deviennent de fait pour nous les priorités à corriger et ne sont pas pour nous hiérarchisables :

Attaque en règle contre les élèves les plus fragiles : en procédant à la fermeture de postes de RASED, de postes en CMPP, de postes en SESSAD et en IME, vous avez choisi de faire peser prioritairement la taxation sur les élèves en difficulté et les élèves en situation de handicap : vous choisissez de donner moins à ceux qui ont le plus besoin.

Attaque en règle contre la maternelle : 6 fermetures de classes sur 13 vont remettre en cause les capacités d'accueil des plus jeunes enfants dans les secteurs concernés. Il faut également ajouter les situations d'écoles qui n'obtiennent pas d'ouverture et qui de fait, elles non plus, ne pourront pas accueillir les enfants de moins de trois ans : c'est le cas de Naillac, St Priest La Feuille, Ajain, Moutier Malcard, St Quentin-La-Chabanne, Bonnat maternelle, le RPI Soumans/Bord St Georges/Lavaudrancie ou encore Saint Junien la Bregère...

Absence de prise en compte de la ruralité de notre département : La suppression de la moitié des postes d'EMALA (Équipe Mobile de Liaison Académique), quelle que soit l'organisation ubuesque mise en place, conduit à exclure les élèves scolarisés dans les secteurs les plus isolés d'une ouverture culturelle, sportive et scientifique qui garantissait une certaine égalité républicaine de l'offre scolaire entre tous les élèves de ce département. Si vous avez cité dans les éléments de contexte la Charte de 2006 sur les services publics en milieu rural et la circulaire montagne de 2012, force est de constater que ces 2 textes sont largement détournés de leurs ambitions...

La formation : disparition de la formation initiale et quasi absence de formation continue avec des stages annulés **« pour raison de service »**

Le remplacement : tous les ans, des centaines de jours de classe ne sont pas assurés faute de remplaçants

Les injustices entre écoles et entre personnels restent criantes.

Vous souhaitez désormais réunir le Comité Technique Spécial Départemental le mercredi 4 juillet 2012 afin **de répartir les emplois supplémentaires de Professeurs des Ecoles** uniquement. Cela va à l'encontre des demandes de notre organisation.

Ce choix ne nous semble pas pertinent pour plusieurs raisons :

- A la veille de la sortie des classes, 4 jours après la CAPD du 2^{ème} mouvement, tenir cette instance avec pour unique ordre du jour **répartir les emplois supplémentaires de Professeurs des Ecoles** ne présente pas d'intérêt particulier
- Vous convoquez traditionnellement le CTSD d'ajustements de rentrée le lendemain de la rentrée : il n'y aura aucune affectation de personnels entre ces deux instances
- Dissocier cette restitution de postes des ajustements de rentrée empêche toute lisibilité du contexte budgétaire du département dans le cadre de la préparation de la rentrée

C'est pour ces raisons que nous demandons **de procéder dès le mercredi 4 juillet à l'utilisation des postes restitués ainsi qu'aux ajustements de rentrée que vous reconnaissiez vous-même comme nécessaires dans bon nombre d'écoles à forts effectifs afin de procéder à cette opération de carte scolaire en toute transparence et lisibilité des moyens mis en jeu.**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous connaissez notre sensibilité aux valeurs de transparence et d'équité mais également notre attachement au paritarisme. Que les quelques postes restitués par le Ministère entraîne la réunion de ce CTSD ne vous dispense pas de mettre à l'ordre du jour les questions et suggestions proposées par 8 des 10 représentants titulaires du personnel de cette instance.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur Académique, nos sincères salutations.

Le Secrétaire départemental

Fabrice COUÉGNAS